

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 17 novembre 2009

à laquelle étaient présents :

Président de Séance : Mme Françoise TENENBAUM

Membres présents : (9) M. BARRON, M. BERTHIER, M. BON, Mme CHATILLON, Mme GINDRE, Mme HERVIEU, Mme LE GRAND, Mme METGE, Mme TENENBAUM.

Membres excusés représentés : (5) M. REBSAMEN (représenté par Mme TENENBAUM), Mme BERNARD (représentée par M. BERTHIER), M. EL HASSOUNI (représenté par M. BON), M. GOUDEAU (représenté par Mme GINDRE), Mme REVEL (représentée par Mme METGE).

Membres excusés : (3) Mme CAZENAVE, Mme ROLLIN, Mme TOLLOT.

Date de convocation : 10 novembre 2009

Délibération n° : 65-2009

Objet : Débat d'orientation budgétaire 2010

L'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que dans les communes de 3500 habitants et plus, un débat a lieu au Conseil Municipal sur les orientations générales du budget dans le délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci. Ces dispositions s'appliquent également aux Centres Communaux d'Action Sociale des communes de 3 500 habitants et plus.

Le présent document propose une présentation des éléments qui fondent le projet de budget du CCAS de Dijon et des orientations qui pourraient être retenues pour 2010.

Le CCAS est l'acteur majeur de l'action sociale de la Ville. Il soutient les personnes en difficulté par des actions suivies et des aides personnalisées : personnes âgées, personnes handicapées, personnes isolées ou sans emploi.

Avec un budget annuel (investissement + fonctionnement) de plus de 19 millions d'euros, le CCAS de la Ville de Dijon :

- alloue des aides financières aux plus démunis,
- accompagne les parcours d'insertion et contribue au maintien du lien social à travers :
 - deux services sociaux (le service social général et le service social gériatrique)
 - deux résidences sociales (Abrioux et Viardot) qui gèrent 204 chambres et 113 petits logements meublés (studio + T1bis)
 - trois centres sociaux (Balzac, Fontaine d'Ouche et Bourroches),
 - le service d'instruction des demandes de RSA créé le 1er juin 2009
- accueille et soutient les personnes handicapées et leurs associations représentatives,
- propose une gamme étendue de services aux personnes âgées : 4 résidences, services de maintien à domicile, élaboration et suivi de plans d'aide individualisés, ainsi que de nombreuses animations.

Les grandes évolutions prévisibles du budget 2010

Le projet de budget pour l'année 2010 s'établira aux alentours de 19 800 000 €. Il est quasiment stable, voire en très légère diminution, comparativement au Compte Administratif prévisionnel 2009. Cette maîtrise budgétaire a été obtenue par des économies réalisées en fonctionnement sur l'ensemble des services et établissements du CCAS et qui ont permis la mise en place et le développement du dispositif RSA à compter du 1er juin 2009, dans une enveloppe budgétaire constante.

Spécifiquement sur le chapitre des ressources humaines, le budget « charges du personnel » s'établira à un peu plus de 12 000 000 €, représentant près de 65 % du budget global de fonctionnement, proportion stable au regard du Compte Administratif 2009.

L'équilibre budgétaire pour 2009 repose principalement sur le financement accordé d'une part par la Ville de Dijon pour un montant de 7 554 145 € et, d'autre part, du Crédit Municipal pour un montant de 828 914 €. Il a pu être réalisé, en outre, grâce à une réduction d'environ 490 000 € de l'excédent de résultat cumulé.

Le tarissement, en 2010 du versement du Crédit municipal, occasionnera un effort important de la part de la Ville de Dijon dont la subvention pourrait dépasser 8 600 000 € pour l'exercice à venir, effort à compléter par un nouveau prélèvement sur notre excédent de résultat, compris entre 300 000 €, à 400 000 €, en fonction de son montant réel constaté pour 2009. Ainsi, selon nos prévisions, l'excédent de résultat cumulé en fin d'exercice 2010 devrait disparaître totalement.

Par ailleurs, au sein du budget, le remboursement par les budgets annexes des charges relatives au personnel mis à leur disposition par le budget principal afin d'approcher la réalité des coûts, modifie la structure budgétaire en augmentant les déficits des budgets annexes et, de façon mécanique, augmente la participation du budget principal à l'équilibre de ces budgets. Cette dernière opération est compensée par une recette correspondante au niveau du budget principal. Elle est donc sans effet sur le résultat mais modifiera le rapport des masses budgétaires entre elles.

Cette évolution se poursuivra en 2010 avec la constitution du SATGE en budget annexe dans le cadre de la réforme des tutelles qui prendra effet au 1er janvier prochain, conformément à la délibération du 29 septembre 2009. On peut estimer à près de 230 000 € la subvention d'équilibre nécessaire pour équilibrer le budget annexe du SATGE en 2010, somme à laquelle il conviendra de déduire la dotation globale de fonctionnement susceptible d'être versée par la DDASS (pour un montant inconnu ce jour, la recette provenant de la rétribution des prestations du SATGE pour les personnes suivies s'établissant pour 2009 à 71 000 €).

Au plan de l'investissement, il y a peu d'évolution : Le CCAS assure les dépenses d'investissement plus courantes consacrées principalement à l'achat ou au remplacement de mobilier et matériel, équipement de bureau, médical et de sécurité ainsi qu'au remplacement de véhicules et d'électroménager et de véhicules. Elles comprennent également les remboursements des cautions aux usagers des deux résidences sociales ainsi que les prêts sans intérêt octroyés aux personnes en difficulté, parallèlement au micro crédit social mis en place en partenariat avec le Crédit Municipal et la Caisse des Dépôts et Consignations. D'un montant prévisionnel de près de 325 000 €, elles sont autofinancées par les dotations aux amortissements et le fonds de compensation de la TVA, sans qu'il soit nécessaire de faire un prélèvement sur la section de fonctionnement.

Les principaux événements ayant marqué l'activité du CCAS en 2009 et susceptibles d'impacter le budget 2010

L'année 2009 a été une année de transition marquée par les effets de la crise économique et financière sur les activités. Cela s'est traduit notamment par une augmentation sensible du nombre de personnes isolées accompagnées par les travailleurs sociaux du Service Social Général du CCAS. En outre, on constate un nombre accru de demandes de secours en urgence pour les familles dijonnaises. Le dernier trimestre 2009 a été marqué par l'application du nouveau règlement d'attribution des aides financières, dont il conviendra de mesurer l'impact courant 2010 au terme de 6 mois d'application.

Par ailleurs, le transfert du service Dijon Ville Santé au sein de la nouvelle direction « Hygiène et Santé » de la ville, au sein du Pôle Solidarité Santé CCAS au 1er janvier 2009, s'est traduit par une économie pour le budget du CCAS.

Par contre, la reprise du centre social Bourroches s'est traduit en 2009 par le passage d'une charge de fonctionnement en année pleine en nette augmentation entre 2008 et 2009 mais qui devrait se stabiliser en 2010.

Concernant la reprise de la gestion des dossiers APA et APH 21 par le Conseil Général de la Côte d'Or au 1er juillet 2009, elle a représenté une perte de recettes de 25 000 € et aura donc un impact important, en année pleine sur le budget 2010 (perte de 97 000 € de recettes).

Si le redéploiement des postes a permis de faire face à la mise en œuvre du dispositif RSA à compter du 1er juin 2009. Pour 2010, se posent d'une part la question de l'élargissement du dispositif, en particulier avec le « RSA jeunes » et, d'autre part du financement du suivi social individuel des bénéficiaires de ce nouveau dispositif, dans le cadre des négociations en cours avec le Conseil Général sur la revalorisation de cette prestation sociale. En outre, ce dispositif pèsera, en année pleine en 2010.

Le développement en 2009, de nos missions d'appui à l'insertion initiées en 2008 et dédiées aux questions d'hébergement et d'accès au logement, n'a pas occasionné de dépenses supplémentaires puisqu'il se base principalement sur une réorganisation des services et des missions.

En matière de repas à domicile, le bilan prévisionnel de l'année 2009 fait apparaître une baisse du nombre de repas (alors qu'il augmentait jusqu'alors à un rythme moyen de 5 % par an, et ce malgré l'amélioration du service rendu par la création d'une 15^{ème} tournée. Si cette évolution peut probablement être imputée en bonne partie aux effets de la crise, il faudra sans doute s'interroger sur l'évolution de ce service pour l'année 2010. La délibération qui vous sera proposée pour revoir la tarification des aides à domicile constitue l'un des éléments à prendre en compte.

Pour ce qui concerne la baisse du nombre de résidents aux Tulipes, elle s'est accompagnée d'une « diminution » progressive du service en 2009, mais ne pourra se traduire par de réelles économies, et ce à moyen terme, qu'en fonction du calendrier et des modalités de cessation de l'activité de l'établissement. Par ailleurs la transformation des trois Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) en un Etablissement Public Autonome (EPA) est susceptible d'impacter sensiblement le budget du CCAS, en fonction des modalités techniques et financières qui seront adoptées, mais probablement pas avant 2011. Pour 2010, le budget comportera le financement de l'emploi, à compter du 1er janvier, d'un chargé de mission (à temps partiel) pour le suivi et l'accompagnement de ce dispositif.

Dans un autre domaine, l'OPAD doit se mettre en conformité avec la loi imposant, à compter du 1^{er} janvier 2010, le remboursement par les associations à la ville des charges de personnel mis à leur disposition. Cette mesure impactera la structure du budget dans le cadre d'une décision modificative qui vous sera présentée début 2010, en fonction de la décision qui sera prise conjointement par le CCAS et la Ville de Dijon, quant aux modalités de remboursement à l'OPAD de cette charge nouvelle pour elle.

La gestion des ressources humaines

Outre les questions sus-mentionnées, plusieurs points sont à noter, en matière de gestion de ressources humaines :

- En 2009, la création de quatre postes pour la mise en place du service d'instruction du RSA ainsi que d'un poste d'agent administratif au centre social des Bourroches ; la suppression des 5 postes d'assistants socio-éducatifs suite à la dénonciation par le Conseil Général de la convention APA.

- En 2010, en fonction de la montée en charge du dispositif RSA et des besoins d'accompagnement social pour les bénéficiaires, il est envisagé de recruter un adjoint administratif et plusieurs assistants socio-éducatifs (maximum 5). Au cours de cette même année, un poste d'animateur pourrait être créé au centre social des Bourroches.

- Il convient également de signaler deux éléments dont les incidences budgétaires sont toutefois limitées : le changement d'imputation comptable de la cotisation employeur à la MACAAD qui prendra la forme d'une subvention ainsi que l'adhésion, à compter du 1er janvier 2010 du CCAS au Comité National d'Action Sociale (CNAS). Cette dernière mesure vous sera proposée lors du Conseil d'Administration du 15 décembre, compensée financièrement par la réduction de la subvention versée au Comité d'Action Sociale de l'agglomération dijonnaise, non finalisée à ce jour.

- Au Chapitre des économies, il faut noter plusieurs suppressions de postes qui seront effectives au courant de l'année 2010, à savoir le directeur au service des Affaires Générales, un agent du service comptabilité, la documentaliste ainsi qu'un agent technique transférés à la Ville de Dijon.

La poursuite d'une évolution amorcée, sur la base d'un projet de pôle et de projets de service et d'une rigueur de gestion

L'effort entrepris en matière d'économies de fonctionnement s'inscrit dans le cadre des orientations générales données par Monsieur le Maire, Président du CCAS, pour la Ville de Dijon et pour notre établissement, au début de ce second mandat. Cet effort s'appuie sur la mise en place d'une nouvelle organisation favorisant la mutualisation des services, et appelant à la finalisation et à la mise en œuvre des projets de service, eux-mêmes adossés au projet du Pôle Solidarité Santé CCAS nouvellement constitué. 2010 sera, à ce titre, une année charnière avec la poursuite et le renforcement des évolutions amorcées visant à l'efficacité de notre service public et à la maîtrise des dépenses.

Cette volonté de gestion au plus près des grands postes budgétaires a amené, pour 2010, à réduire encore les « marges », introduisant en la matière une notion de pilotage, contrôle et gestion des risques « contrôlée » pour assurer une stabilité des enveloppes. Tout « dérapage » (par exemple en terme de secours, en cas d'évolution imprévisible des sollicitations de nos concitoyens les plus démunis) pourrait ainsi nous amener soit à prendre des mesures drastiques au niveau de notre budget, soit à faire appel en cours d'année à un complément de financement exceptionnel de la part de la Ville de Dijon.

En conséquence, le budget qui sera présenté lors de la séance du Conseil d'Administration de décembre prochain proposera :

- 1) Une continuité de la maîtrise des dépenses de fonctionnement avec une attention particulière sur la gestion des ressources humaines.
- 2) Un suivi rapproché des consommations budgétaires qui permette de faire face à la réduction des charges de gestion financière.
- 3) D'être particulièrement attentif dans ce cadre aux évolutions retracées à travers l'analyse des besoins sociaux, de l'appauvrissement de la population dijonnaise dans une situation de crise qui perdure et touche principalement les plus démunis d'entre eux.

Les membres du Conseil d'Administration statuent sur l'ensemble de ces orientations pour l'exercice 2010.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

- 4 DEC. 2009

Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

DAGL : 1

Receveur Municipal : 2



Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente,

Françoise TENENBAUM

PUBLIÉ LE

18 NOV. 2009